Stib: un plan pour rendre les trams plus visibles



La Stib réfléchira à l'idée de mieux différencier ses trams dans la circulation. © BELGA / ETIENNE ANSOTTE

Le vice-président de la Stib, Ridouane Chahid, et un administrateur proposent d'équiper l'avant des trams d'ampoules Led et de peindre la face des véhicules en une couleur fluo.

PHILIPPE LAWSON

Les accidents de trams dans la capitale ayant pris une courbe ascendante (53 piétons victimes en 2011, 18 durant les 5 premiers mois de 2012 dont 3 morts), le vice-président (Ridouane Chahid/PS) et un administrateur (Philippe Touwaide) de la Stib ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Ils proposeront ce mardi en conseil d'administration un plan d'action pour renforcer la sécurité et la visibilité des trams. Ils suggèrent d'équiper les véhicules de lampes Led allumées (à l'avant et sur les côtés) pour attirer l'attention des piétons. Ils proposent aussi de peindre la face avant et le pare-chocs en une couleur fluorescente et de réinstaurer l'emploi du klaxon au dé«Il faut vite mettre en place un groupe de travail entre la Stib et son conseil consultatif des usagers».

RIDOUANE CHAHID

& PHILIPPE TOUWAIDE

marrage et dans les carrefours.

Ils recommandent d'ériger des barrières de séparation entre les voies le long des sites propres pour empêcher les traversées inopportunes et intempestives. Le marquage au sol d'inscriptions «attention tram» aux passages pour piétons et aux carrefours figure aussi dans une liste qui intègre encore des pistes de sensibilisation (actions dans les écoles, revoir l'approche des chauffeurs en mettant la priorité sur la conduite plutôt que sur la vitesse commerciale, etc.). Ils prévoient un accompagnement psychologique du chauffeur et des victimes ou des familles après chaque accident. «Il faut mettre rapidement en place un groupe de travail entre la Stib et son conseil consultatif des usagers pour étudier ces propositions», disent-ils.

Amendes aux joggeurs

La polémique fait rage entre la ministre de tutelle, Brigitte Grouwels (CD & V) et le vice-président Ridouane Chahib à propos de l'excès de zèle de la Stib pour contrôler les participants aux 20 km de Bruxelles. La première soutient la Stib et rappelle que, contrairement aux années précédentes, les organisateurs n'ont pas signé d'accord pour la prise en charge de la mobilité des participants. Elle accuse le second de se servir du sujet pour se profiler. Elle suggère un arrangement à l'amiable (accord avec effet rétroactif) en vue d'un abandon des amendes de dimanche. Ridouane Chahid juge la sortie de la ministre sur sa personne «minable».

La planification successorale n'est pas une fraude

Les donations de parents à enfants, sans que des droits de donation soient payés, resteront parfaitement possibles après le 1^{er} juin prochain, ont affirmé samedi le vice-Premier ministre Vincent Van Quickenborne (Open Vld) et le professeur de droit fiscal Axel Haelterman (KU Leuven).

D'après un avocat spécialisé en droit successoral interrogé dans «L'Echo» du 26 mai dernier, ces donations de la main à la main ou au moyen d'un virement bancaire pourraient désormais être considérées comme des délits, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi antiabus décrétée par le gouvernement Di Rupo. Mais, dans un communiqué commun, Vincent Van Quickenborne et Axel Haelterman ont démenti, affirmant que les planifications successorales ordinaires seront encore autorisées. «En ce qui concerne les donations et les droits de succession,

le contenu et l'objectif de la réglementation actuelle sont clairs: celui qui effectue une donation assortie de droits de donation, via un don manuel ou bancaire, ainsi que celui qui fait un don en présence d'un notaire étranger, ne paiera plus de droits de succession sur les montants donnés», a expliqué le professeur de la KUL. «Toutefois, des constructions plus artificielles comme les 'maisons mortuaires' seront plus contestables», a-t-il ajouté.